Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 23 (1951)

Heft: 9

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Problème de revêtement No. **10**

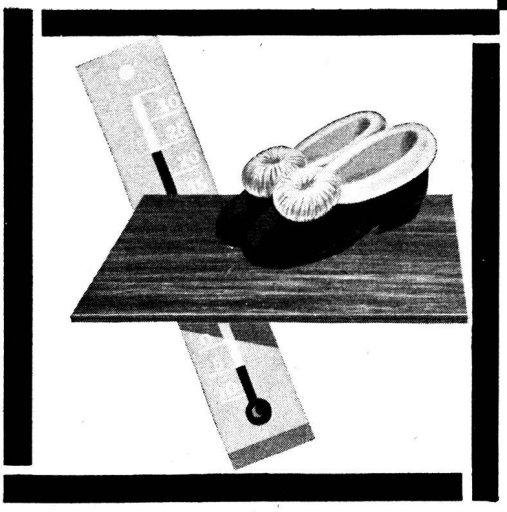

chaud et silencieux

L'isolation contre le son demande un revêtement d'une structure élastique, « avalant » le bruit. L'isolation contre le froid se fait le mieux sentir dans un revêtement d'une construction cellulaire.
Le parquet-plastoliège «Altdorf» réunit les deux avantages, de manière quasi idéale. Des revêtements extra-durs, il est le seul qui offre, en plus d'un entretien excessivement facile et économique, une isolation certaine contre le froid, permettant ainsi d'éviter les maux de pieds si communs avec les revêtements durs. C'est pourquoi le parquet-plastoliège «Altdorf» est idéal, spécialement dans les locaux de travail et de magasin, les restaurants, les cuisines, etc.

Demandez des échantillons, prospectus et listes de références.

parquet plastoliège Altdorf URI

Fabricant : **Dätwyler S. A.** Altdorf-Uri
Exposition :
Exposition permanente, Lausanne
En vente auprès des maisons spécialisées

INFORMATIONS

Société des architectes, dessinateurs, techniciens et employés d'architectes du canton de Vaud (S. D. T.)

Au début de cette année, un comité plein d'allant, sous l'impulsion de son président, M. C. Strahm, s'était mis en tâche pour reforger la S. D. T. en défaillance.

Après quelques mois déjà, une bonne trentaine de membres, surtout des jeunes, ont répondu à cet appel. C'est là un résultat réjouissant et encourageant puisque le comité a le plaisir de constater, chaque jour, de nouvelles demandes d'admission.

Ces faits prouvent que le groupement est en pleine résurrection et que le comité se plaît à remarquer la pleine et entière camaraderie régnant en son sein.

Dès la fin des vacances, le comité travaillera pour l'aboutissement du contrat collectif, garantie nécessaire à notre époque et dans notre profession, trop longtemps mal considérée.

Que chacun prenne conscience de sa tâche dans la société pour le recrutement intensif des membres, cela pour permettre un grand rassemblement des professions techniques. Que chacun y pense !

Que tous se rappellent la devise de la S. D. T. : « Chaque homme ramène son homme », et la société vivra. *J. P.* et *G. B.*

Point de vue : les sculpteurs et les architectes

Si dures que soient les années que nous connaissons actuellement, si restreints que soient nos moyens financiers, il est des devoirs envers nous-mêmes que nous devons respecter pleinement.

Dans le domaine artistique en particulier, la France doit poursuivre l'effort qui l'a placée à l'avant-garde d'une civilisation que d'aucuns critiquent, mais dont l'importance se justifie par les jalousies qu'elle provoque.

Pourtant, c'est dans la vie courante, dans les masses populaires que devraient être implantées les œuvres de nos artistes.

L'art coupé de la vie, recelé dans les musées et les conservatoires, n'offre qu'un pâle reflet de son importance et de son utilité.

L'effort tenté pour mettre à la portée de tous les œuvres des artistes contemporains et surtout de donner à ceux-ci la possibilité d'œuvrer pour vivre est attesté par le bienfaisant décret sur le 1 % dont nous demandons d'ailleurs l'élargissement à des domaines plus vastes que les écoles.

Néanmoins, pour que cette réforme porte ses fruits, il est indispensable que chaque maître d'œuvre en connaisse l'existence et la porte dans le concret, dans la pierre même, en donnant aux sculpteurs la possibilité de mettre leur talent à l'épreuve.

A cet effet, un appel a été lancé par le Syndicat des sculpteurs, appel ainsi rédigé :

« Le Syndicat national des sculpteurs-statuaires professionnels-créateurs, rue du Cherche-Midi 55, Paris (6e), appelle l'attention des architectes sur l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale du 15 novembre 1949, qui prévoit :

» Article premier. — Un pourcentage de 1 % des crédits ouverts au Ministère de l'éducation nationale pour les constructions scolaires et universitaires sera réservé à des travaux de décoration dans les bâtiments d'enseignement. »

Cet arrêté est entré en application depuis le début de l'année de façon très simple. Il suffit que l'architecte de l'édifice le mentionne à la fin de son devis estimatif et, si la construction est en cours, il peut être mentionné à l'occasion d'une demande de supplément de crédit.

Nous espérons que le caractère de cette mesure ne leur échappera pas. Une nation qui est à la tête de la civilisation ne peut renoncer à l'expression artistique. De plus, la valeur touristique de notre pays en dépend.

Cet appel est utile et il sera, nous en sommes certain, suivi d'un effet bienfaisant.

Mais il faut l'adresser également aux conseils municipaux, aux municipalités qui érigent des groupes scolaires afin que nos édiles insistent pour que nos artistes : sculpteurs, peintres, mosaïstes, ou autres, puissent réaliser les décorations auxquelles nos monuments ont droit et qui enrichiront notre patrimoine national.

Ce premier point acquis, il faudra penser à étendre le champ d'application du 1 % à de nouveaux domaines.

(Tiré de la *Journée du Bâtiment.*) *Henri Albert.*

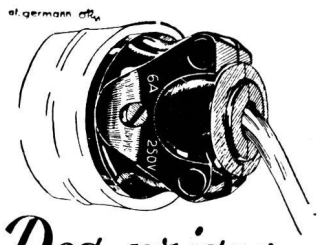

Des prises de courant partout. L'électricité est à vos ordres.

Architectes !

Pour toute installation électrique adressez-vous aux

Entreprises Electriques Fribourgeoises

Sable artificiel pour similipierre

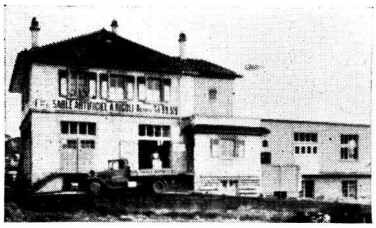

Granulés pour mosaïques et toitures de toutes granulations. Spécialité d'enduits et rustiques pour façades en teintes naturelles et colorées, avec diverses méthodes d'application.

H. UDINI-RIGOLI, RENENS Tél. 24 93 19

Société anonyme

CHARLES ZANELLO ENTREPRISE du BATIMENT

Maçonnerie / Béton armé / Plâtrerie et peinture

GENÈVE Rue du Nant 6 bis Téléphone 6 69 50

Grande-Bretagne : Campagne pour l'emploi rationnel de l'électricité

Le numéro de janvier 1951 de la revue *Housecraft* (organe de l'«Association of Teachers of Domestic Subjects » de Grande-Bretagne) reproduit un article paru dans la revue anglaise *The Electrical Age* sur une campagne qui vient d'être lancée par l'Association féminine pour l'électricité (« Electrical Association for Women »). Les membres et les amies de cette association sont invités à faire part des expériences faites en utilisant les appareils électriques ménagers, et à présenter leurs suggestions quant aux perfectionnements susceptibles d'y être apportés.

Cette enquête, dont le but est de promouvoir le perfectionnement des appareils électriques ménagers, est certainement opportune. Depuis 1939 en effet, peu de maîtresses de maison, sauf celles qui habitent dans des maisons neuves, ont eu l'occasion d'employer des appareils électriques de modèle récent ; beaucoup utilisent encore ceux d'avant guerre. Les ménagères ont cuisiné avec le même fourneau électrique pendant dix, quinze ans et même plus. Au cours des cinq prochaines années, beaucoup d'entre elles achèteront sans doute un grand nombre de nouveaux appareils électriques ; le moment est donc opportun pour elles de s'unir et de présenter leurs desiderata.

L'« Electrical Association for Women » demande donc aux maîtresses de maison de remplir un questionnaire contenant un certain nombre de demandes relatives à la plupart des grands appareils ménagers (fourneau, machines à laver, boilers, chauffe-eau, armoires frigorifiques, aspirateurs à poussière, etc.) et aux principaux petits appareils (fers à repasser, grils, armoires à sécher, percolateurs à café, etc.).

Toutes les ménagères peuvent remplir les formules ; la seule condition est d'avoir une expérience personnelle de l'appareil dont on parle. On espère obtenir, grâce aux réponses fournies, un grand nombre de suggestions et de nouvelles idées et l'on espère connaître en même temps l'opinion des maîtresses de maison sur les appareils qu'elles utilisent actuellement.

Deux méthodes pour la pasteurisation ménagère des jus de fruits

D'excellents jus de fruits sont obtenus par mélange de raisinets rouges et de framboises, de raisinets rouges et de cerises douces, de myrtilles et de mûres, etc. Lors de leur consommation, ces boissons peuvent être fortement additionnées d'eau minérale ou ordinaire. Elles constituent des produits de valeur, en particulier pour convalescents et enfants chétifs.

La forme la plus simple de pasteurisation consiste à chauffer le jus jusqu'à environ 75° et à le verser dans des bouteilles préalablement tempérées. Si le chauffage se fait directement, utiliser un feu doux et brasser souvent le jus. Le chauffage préalable des bouteilles se fait à l'eau chaude, à 50°. Ce travail doit s'exécuter assez rapidement afin que jus et bouteilles ne se refroidissent pas trop. Les bouteilles à fermeture hermétique conviendront parfaitement.

Plus connue est la pasteurisation des jus de pommes et de poires, qui peut aussi s'effectuer par la méthode du remplissage à chaud. Chauffer le moût (obtenu par broyage et pressurage de 4/5 de pommes aigres et 1/5 de pommes douces ou de poires bien mûres et saines) dans une chaudière émaillée ou étamée (pas de zinc) jusqu'à 78°. Remuer le moût de temps en temps et enlever les impuretés qui surnagent, à l'aide d'une passoire. Des bouteilles bien nettoyées sont chauffées d'abord dans une eau à 50° (remplir les bouteilles d'eau chaude en les enfonçant le goulot en avant). Verser le moût à l'aide d'un entonnoir dans les bouteilles chauffées et posées sur une toile, jusqu'à environ 5 cm. du bord si l'on ferme au moyen de bouchons de liège. Travailler le plus rapidement possible. Les bouchons en liège doivent être stérilisés par un bain dans une solution d'acide sulfureux de 2 %. Les bouteilles à fermeture hermétique peuvent aussi être utilisées. Protéger les bouteilles du courant d'air.

Les bouteilles fermées par des bouchons de liège seront conservées *couchées*, sur un fond de bois ; les bouteilles à fermeture en caoutchouc seront conservées *debout*, pour permettre aux matières solides de se déposer.

W. TISCH-REYMOND

Parqueteur

Av. Beaulieu 1 **LAUSANNE** Tél 24 15 51